COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220220

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation 16 février 2022

Date d'affichage 16 février 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 42

37

Présents : Votants :

41

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220224-D20220220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PARIS Hubert, PITOU Jean Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, Mme Annick BRUNEAU, membre suppléant.

Étaient excusés :

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean Pierre MARIAIS M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE TOLRA M.NICOLAY Christophe donne pouvoir à Jacques LACOCHE Mme STERBA Eleonora donne pouvoir à Jean Pierre MARTEL M. MORIN Sébastien

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET:

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DE LA ZA DU BRAY

Monsieur le Président rappelle le projet d'extension de la zone d'activités du Bray à Vibraye.

Une consultation a été lancée le 17 janvier 2022, pour les travaux de viabilisation et d'extension de la ZA du Bray. La date limite de remise des offres est fixée au 11 février 2022 à 12 heures.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 février 2022 :

Nom du candidat		Offre HT
FLECHARD TP S.A.S.	72400	315 488,50€
	LA FERTE-BERNARD	
PIGEON TP CENTRE IDF -	72400	350 926,66 €
Agence La Ferté Bernard	CHERRE-AU	
COLAS FRANCE SAS –	72470	322 063,10 €
Etablissement du Mans	CHAMPAGNE	
EUROVIA ATLANTIQUE	72021	299 577,00 €
Agence HRC	LE MANS	
TRIFAULT TRAVAUX PUBLICS SAS	72260	322 347,00 €
	MAROLLES LES BRAULTS	

Valeur technique Note / 50	Montant des prestations Note /40	Délai Note / 10	Note Totale / 100	Classement
31,00	37,98	6,33	75,31	5
39,00	34,15	7,33	80,48	3
44,00	37,21	8,44	89,65	2
45,00	40,00	9,00	94,00	1
33,00	37,17	6,33	76,50	4

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté, à l'unanimité

- APPROUVE le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- ATTRIBUE le marché de travaux à EUROVIA ATLANTIQUE Agence HRC (72021 LE MANS) pour un montant de 299 577,00 € HT, soit 359 492,40 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 février 2022

Le Président,

Michel LEROY

VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE 10, Rue Saint Pierre 72120 SAINT-CALAIS